

VERS UN RÉSEAU DE
L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Étude

internationale sur

l'efficacité de l'évaluation

environnementale



par

Tom Shillington et Patrice LeBlanc

Décembre 1995



Agence canadienne
d'évaluation environnementale

Canadian Environmental
Assessment Agency



International Association for Impact Assessment

L'Étude internationale sur l'efficacité de l'évaluation environnementale a été entreprise sous forme d'initiative conjointe de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale «l'Agence» et de l'International Association for Impact Assessment (IAIA).

L'Étude se poursuit maintenant sous la direction d'un comité directeur international composé de pays et d'organisations partenaires. Il s'agit de l'Australie (Environmental Protection Agency), la France (Ministère de l'environnement), Hong-Kong (Environmental Protection Department), les Pays-Bas (Ministère de l'habitation, de la planification de l'espace et de l'environnement et la Commission pour l'évaluation de l'impact environnemental), le Groupe spécial d'études de l'évaluation de l'impact environnemental du Conseil nordique (représentant le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège et la Suède), les États-Unis d'Amérique (Council on Environmental Quality and Environmental Protection Agency), le Royaume-Uni (Department of the Environment) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).



Préface

On s'attend à ce que l'informatique – et les réseaux de gestionnaires, de praticiens, de chercheurs et d'éducateurs de l'évaluation environnementale – joue un rôle de plus en plus important dans l'amélioration de la gestion et des pratiques de l'évaluation environnementale, dans l'appui au renforcement des capacités et dans le renforcement de l'évaluation environnementale comme instrument servant à la prise de décision.

Lors du premier Sommet international sur l'évaluation environnementale en juin 1994, le Canada a accepté de préparer un document de travail sur l'élaboration d'un réseau international de l'évaluation environnementale qui devait être étudié par les participants.

Le présent rapport, préparé à partir d'une ébauche provenant de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (l'«Agence») et soumis à l'examen des participants au Sommet, fournit les résultats de l'étude parrainée par l'Agence. Le document propose un cadre permettant l'organisation et la gestion d'un tel réseau et explique comment l'Agence a utilisé ce cadre afin de préparer son site sur l'Internet.

Le rapport s'inscrit dans le cadre de l'*Étude internationale sur l'efficacité de l'évaluation environnementale*. Entreprise en juin 1993 comme initiative effectuée par l'Agence en collaboration avec l'International Association for Impact Assessment (IAIA) et avec des organismes nationaux et des organisations internationales d'évaluation environnementale, cette étude a pour objet les tendances actuelles et naissantes en matière d'évaluation environnementale dans le monde entier. Dans son rapport qui sera publié en juin 1996, on s'attend à ce que les recommandations de l'Étude portent sur les mesures à prendre afin d'améliorer la gestion et les pratiques de l'évaluation environnementale, y compris le renforcement des capacités.

Une conclusion paraît déjà évidente : la facilité d'accès en temps opportun aux renseignements pertinents et aux personnes compétentes constitue un élément essentiel pour tenter de renforcer l'habileté des pays et des organismes en termes d'élaboration et de gestion de systèmes et de processus dans le domaine de l'évaluation environnementale et en termes d'amélioration de l'efficacité des pratiques d'évaluation environnementale.

L'Agence désire exprimer son appréciation aux analystes qui ont présenté leurs observations sur une ébauche antérieure de ce document.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec :

Agence canadienne d'évaluation environnementale
a/s Chantal Sirois
200, boulevard Sacré-Coeur
Hull (Québec)
Canada K1A 0H3
Téléphone : (819) 997-1000
Télécopieur : (819) 994-1469
Internet : sirois@gsro.carleton.ca



TABLE DES MATIÈRES

LE DÉFI	4
LA POSSIBILITÉ : L'INFORMATIQUE	6
Origines du concept d'un réseau de l'évaluation environnementale	6
L'Internet	8
Avantages.	9
CADRE PROPOSÉ POUR UN RÉSEAU DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE	10
Élément information.	10
Élément communication	12
Mise en oeuvre	13
VERS UN RÉSEAU DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE : L'EXPÉRIENCE DE L'AGENCE CANADIENNE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE **	16
Phase 1 : site du modèle.	16
Phase 2 : vers un réseau de l'évaluation environnementale. . .	17
ANNEXES * *	19
1. Sites de l'évaluation environnementale sur l'Internet	19
2. Page centrale du site de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale sur l'Internet.....	20
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	24



LE DÉFI

L'évaluation environnementale a poursuivi son évolution pendant cette période. Dans l'ère actuelle, où nous sommes témoins de changements politiques et économiques rapides, ainsi que de changements environnementaux touchant la planète entière, l'évaluation environnementale se doit d'être plus efficace et de mieux répondre aux besoins des décideurs. La Déclaration de Rio et l'Agenda 21, par exemple, préconisaient une meilleure intégration de l'évaluation environnementale et au développement durable, à la planification et à la prise de décision à tous les niveaux; l'évaluation environnementale y était également reconnue comme un instrument très utile pour répondre à ce défi.

afin de trouver des moyens d'améliorer l'évaluation environnementale de sorte qu'elle puisse mieux servir à satisfaire à ces exigences nouvelles. Par exemple, les participants à l'*Étude internationale sur l'efficacité de l'évaluation environnementale* examinent actuellement le statut des pratiques d'évaluation environnementale dans les pays du monde entier afin de déterminer quels sont les éléments, au sein des systèmes d'évaluation environnementale, qui fonctionnent bien et de recommander des mesures rentables visant à améliorer la gestion et la mise en application de l'évaluation environnementale.

Dans le cadre de ces efforts, on reconnaît de plus en plus l'importance d'avoir accès en temps opportun à des renseignements et à des connaissances précises afin de permettre aux différents pays d'améliorer leurs capacités en termes d'élaboration et de gestion efficace de systèmes d'évaluation environnementale et de renforcer l'efficacité des pratiques d'évaluation environnementale. Le renforcement des capacités dans le domaine de l'évaluation environnementale peut se définir comme suit :

La mise sur pied d'une bonne structure organisationnelle comportant une équipe interdisciplinaire de personnes compétentes et possédant une formation, ainsi que des ressources appropriées pour concevoir et gérer un système d'évaluation environnementale. Le renforcement des capacités comprend aussi les aspects suivants :

1. 2.

2. Selon une définition proposée au premier Sommet international sur l'évaluation environnementale, Québec, juin 1994



- **la formation de décideurs informés;**
- **la création d'un cadre d'experts techniques capables d'évaluer les effets environnementaux et sociaux des propositions;**
- **la sensibilisation du public aux questions environnementales et l'utilisation de l'évaluation environnementale pour contribuer à la réalisation des objectifs de la durabilité de l'environnement.**

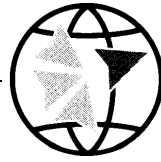
Les gestionnaires ont besoin d'un très grand nombre de renseignements et de connaissances à chacune des étapes de la gestion, de la mise en application et de l'évaluation des processus d'évaluation environnementale : législation, règlements, lignes directrices, responsabilisation et autres éléments de gestion. Dans le même ordre d'idées, les praticiens ont besoin de données actuelles et sûres quant à l'établissement d'un projet; ils doivent aussi connaître les conditions ayant cours dans une instance particulière. Leur analyse doit se fonder sur les meilleures données et méthodes environnementales disponibles, ainsi que sur les connaissances acquises par expérience et celles qui proviennent d'autres spécialistes.

Traditionnellement, ces renseignements et ces connaissances ont été obtenus selon les besoins du moment par l'accès direct à des bases de données, des rapports et des documents, par le transfert de renseignements et de connaissances entre spécialistes (gestionnaires, praticiens, chercheurs, éducateurs) et par des contacts établis à l'occasion de cours de formation, d'ateliers et de congrès. Par ailleurs, certaines personnes ont exprimé leurs préoccupations du fait que ces renseignements et, ce qui est plus grave, les connaissances qui en découlent, n'ont pas été partagés sur une grande échelle, sont désuets ou ne répondent pas exactement aux besoins d'une situation ou d'un pays particuliers. Dans d'autres cas, il en coûte trop cher ou il n'est pas pratique d'obtenir les renseignements ou les connaissances nécessaires.

Il ne faudrait pas négliger non plus la nuance entre renseignements et connaissances. Aux yeux de nombreux gestionnaires et praticiens de l'évaluation environnementale, la préoccupation principale n'est pas surtout le manque d'information, mais sa surabondance – « surabondance d'information » – et l'inaptitude ou le manque de temps pour trier les renseignements utiles de ceux qui ne le sont pas. Ainsi, les connaissances – les idées, les conseils et les points de vue provenant de l'expérience – ont sans doute le plus de valeur”.

Le défi consiste donc à répondre aux besoins des gestionnaires et des praticiens de l'évaluation environnementale d'avoir un accès facile et rentable à des connaissances et des renseignements actuels et nouveaux afin d'être en mesure d'administrer et de mettre en application l'évaluation environnementale de manière efficace et efficiente. Ainsi, l'évaluation environnementale deviendra un instrument plus utile à la prise de décision en vue du développement durable – que ce soit dans le cadre d'économies développées, en développement ou en transition.

3. D'où l'importance des connaissances traditionnelles **sur l'écologie**, acquises au cours de centaines d'années par les peuples autochtones par expérience directe **ou contact** direct avec l'environnement. Voir aussi, par exemple, la recherche récente sur l'aptitude des entreprises **de créer** de nouvelles connaissances (Nonaka et Takeuchi, 1995).



LA POSSIBILITÉ : L'INFORMATIQUE

Tout comme l'évaluation environnementale elle-même, l'informatique évolue rapidement depuis quelques années. Il est maintenant possible d'établir un réseau mondial de l'évaluation environnementale fondé sur l'accès facile à l'informatique, d'organiser les renseignements et de rendre l'expertise et les connaissances en matière de gestion et de pratique de l'évaluation environnementale aisément disponibles, et ce, de manière rentable, facile et en temps opportun.

Origines du concept d'un réseau de l'évaluation environnementale

Le concept de la création d'un réseau de l'évaluation environnementale visant à promouvoir l'échange de renseignements et de connaissances a été soulevé à l'occasion du premier Sommet international sur l'évaluation environnementale, à Québec, en juin 1994. Le Sommet, parrainé par l'Agence en collaboration avec l'IAEA, réunissait des cadres supérieurs de 25 pays et de six organisations internationales afin de faire le point sur l'*Étude internationale sur l'efficacité de l'évaluation environnementale*. Les participants ont échangé des renseignements, des expériences et des points de vue sur les enjeux actuels et les tendances naissantes quant à la gestion et à la mise en application de l'évaluation environnementale; ils ont également envisagé des moyens concrets de renforcer les systèmes et les pratiques de l'évaluation environnementale.

Les gestionnaires de l'évaluation environnementale qui ont participé au Sommet ont conclu que, pour être en mesure de profiter de leurs expériences et de leurs connaissances respectives, il leur fallait un moyen leur permettant d'avoir un accès facile et permanent à des renseignements critiques et de communiquer facilement entre eux.

Le concept du réseau de l'évaluation environnementale était l'une des trois mesures interdépendantes et de renforcement mutuel auxquelles ont convenu les participants au Sommet dans le Plan d'action” :

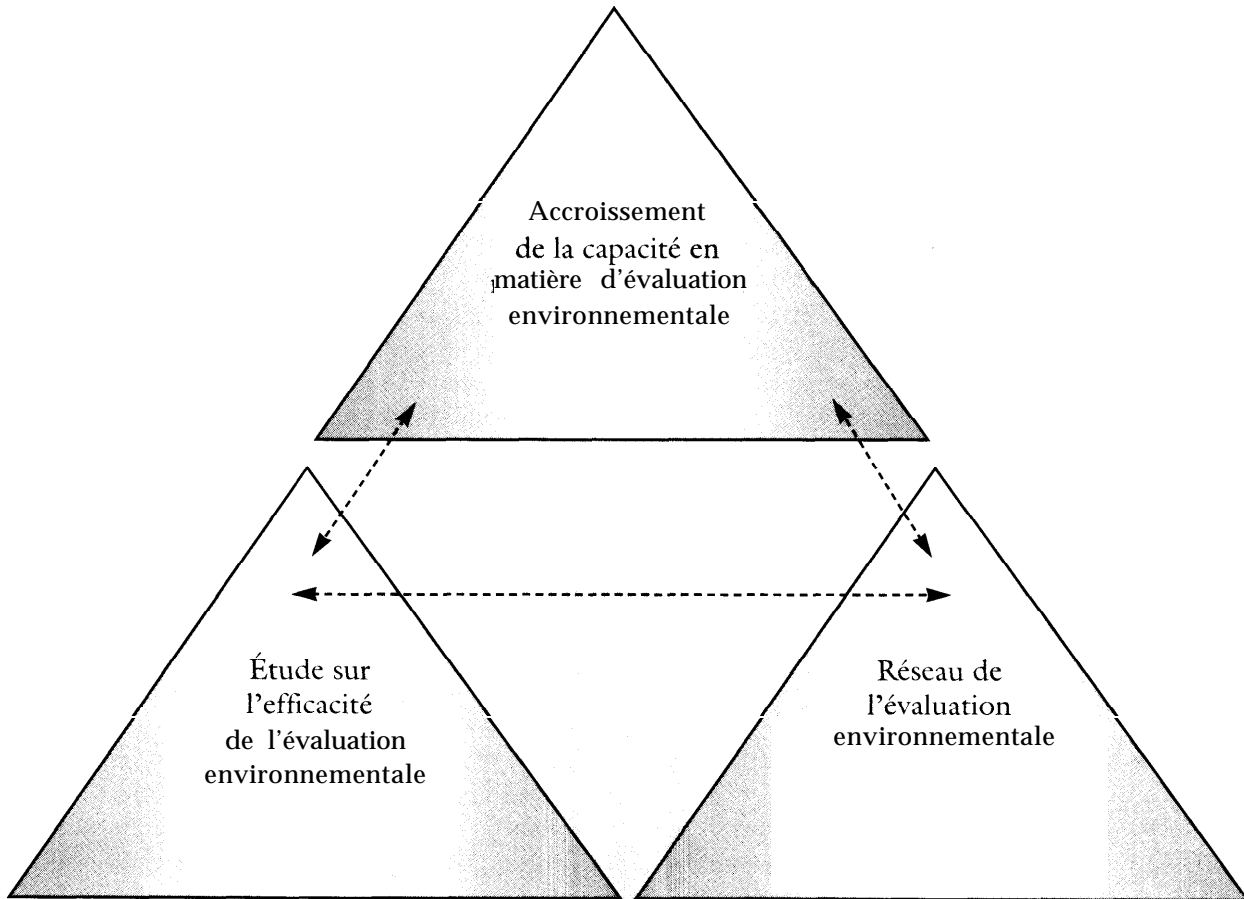
- approuver et appuyer davantage l'*Étude internationale sur l'efficacité de l'évaluation environnementale*;
- concevoir et créer un réseau international de gestionnaires de l'évaluation environnementale;
- clarifier l'idée du renforcement des capacités en matière d'évaluation environnementale, ainsi qu'appuyer activement et coordonner les projets de renforcement des capacités.

Lors du Sommet, le Canada s'est engagé à préparer un document de travail sur le concept d'un réseau de l'évaluation environnementale. Des ébauches ont été élaborées vers la fin de 1994 et diffusées à grande échelle afin de permettre aux organismes nationaux et organisations internationales de les examiner; le présent rapport inclut leurs observations. La figure 1 démontre le lien entre ces trois éléments.

4. Pour obtenir plus de renseignements sur le Sommet international sur l'évaluation environnementale, veuillez consulter le Rapport final, décembre 1994, ISBN 0-662-99 156-7.



FIGURE 1
Plan d'action du Sommet sur l'évaluation environnementale





L'Internet

On estime que 30 à 40 millions de particuliers et d'organisations dans plus de 60 pays ont maintenant accès au réseau mondial par ordinateur connu sous le nom de l'Internet. Ce dernier permet à tout usager d'entrer en contact avec tout autre usager et d'avoir accès aux ressources en information sur tout ordinateur serveur, dans les limites établies par le serveur.

En se servant d'un logiciel à prix abordable et aisément disponible, les usagers peuvent avoir accès à des renseignements sous forme de textes, de graphiques et de vidéos et, par l'entremise de services de courrier électronique et de groupes de discussion appelés «groupes de nouvelles », communiquer directement avec d'autres usagers.

Plusieurs pays (y compris l'Australie, le Canada et les États-Unis) ont déjà leurs sites sur l'Internet afin d'offrir au public un meilleur accès aux renseignements provenant du gouvernement, y compris des renseignements généraux sur l'environnement et, jusqu'à un certain point, sur l'évaluation environnementale (voir l'annexe 1). Le Canada a récemment établi un modèle pour un site qui fournit des renseignements sur la législation, les politiques et les activités en matière d'évaluation environnementale, ainsi qu'un registre des évaluations environnementales en cours où le gouvernement joue un certain rôle (voir l'annexe 2).

Grâce aux récents développements en informatique, il est permis de penser que l'Internet peut offrir de grandes possibilités en ce qu'il peut fournir des moyens rentables visant à appuyer le renforcement des capacités en matière d'évaluation environnementale à l'échelle mondiale. En voici des exemples :

- on s'attend à ce que l'utilisation d'ordinateurs et l'accès à l'Internet augmente énormément dans les pays en développement et dans les pays en transition, ce qui rendra les renseignements et les connaissances sur l'évaluation environnementale aisément disponibles, à bon marché et en temps opportun pour ceux qui ne pourraient les obtenir autrement;
- de nouveaux et puissants instruments de recherche permettront aux usagers de trouver facilement des renseignements sur des sujets et des événements particuliers;
- de nouvelles applications logicielles rendront les vidéoconférences et la formation à distance plus facile et moins coûteuse;
- on s'attend à ce que les instruments d'aide à la décision, tels que les Systèmes d'information géographique et les Systèmes experts, deviennent plus puissants et plus aisément disponibles.



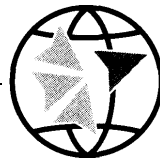
Avantages

Un réseau de l'évaluation environnementale fonctionnant sur l'Internet offre d'immenses possibilités pour les différents pays et pour les organisations internationales en vue de promouvoir la diffusion de renseignements et de connaissances sur l'évaluation environnementale comme un moyen permettant le renforcement des capacités, l'amélioration de la gestion des systèmes d'évaluation environnementale et de l'efficacité des pratiques d'évaluation environnementale.

Des groupes de nouvelles et des sites sur l'Internet bien conçus et bien entretenus permettront aux gestionnaires et aux praticiens de l'évaluation environnementale ainsi qu'aux autres intéressés d'avoir accès à des données, des publications et d'autres renseignements; ils pourront également rejoindre des particuliers pour échanger des expériences, des connaissances, des points de vue, des idées et des conseils. L'utilisation de l'Internet pourrait aussi compléter les services et les programmes de formation dans le domaine, ce qui permettrait une plus grande utilisation des méthodes de formation à distance.

Un réseau de l'évaluation environnementale pourrait par exemple :

- permettre aux gestionnaires et aux praticiens de l'évaluation environnementale d'échanger directement des renseignements, des connaissances, de l'expérience et des idées de manière très aisée et rentable;
- mettre à la disposition des gestionnaires et des praticiens de l'évaluation environnementale, de manière très aisée et rentable, les publications et les documents actuels provenant de sources nationales ou internationales, telles que la législation, les règlements et les lignes directrices;
- faciliter la consultation des bases de données et des fonds documentaires des diverses organisations, y compris l'*Étude internationale sur l'efficacité de l'évaluation environnementale*;
- promouvoir la diffusion et la mise en application des documents de formation sur l'évaluation environnementale;
- promouvoir un plus grand partage des résultats des projets de recherche;
- favoriser, auprès des gestionnaires **et** des praticiens de l'évaluation environnementale, ainsi qu'auprès du grand public, une meilleure connaissance des renseignements et des connaissances disponibles;
- promouvoir, auprès des gestionnaires **et** des praticiens de l'évaluation environnementale, une plus grande coordination des initiatives et des projets d'intérêt commun;
- mettre en valeur les réunions en **personne** des gestionnaires et des praticiens de l'évaluation environnementale en facilitant la préparation et l'échange de renseignements et de documents **avant** les réunions.



CADRE PROPOSÉ POUR UN RÉSEAU DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

La présente section propose un cadre simple pour un réseau de l'évaluation environnementale situé sur l'Internet. Cette proposition peut intéresser les organismes et les organisations qui aimeraient établir leur propre site sur l'Internet et participer à un réseau mondial de l'évaluation environnementale.

Un réseau de l'évaluation environnementale doit donner accès à la fois aux renseignements et aux personnes. Il doit permettre de repérer et de donner accès facilement aux données, aux rapports, aux documents et à d'autres genres de renseignements. Il doit également offrir aux intervenants la possibilité de communiquer les uns avec les autres afin d'échanger des conseils, des idées et des points de vue.

Le cadre proposé pour un réseau de l'évaluation environnementale situé sur l'Internet, telle que l'illustre la figure 2, peut répondre à ce double besoin.

Élément information

Les fonds documentaires des différentes organisations en matière d'évaluation environnementale pourraient être rendus disponibles à un ou plusieurs sites de l'Internet (plus précisément sur l'un des réseaux accessible aux usagers de l'Internet, connu sous le nom de réseau World Wide Web ou WWW) qui sont maintenus, par exemple, par les organismes nationaux d'évaluation environnementale et les organisations internationales ayant un rapport avec l'évaluation environnementale. En passant par ces sites, les usagers pourraient avoir un accès direct aux bases de données et aux fonds documentaires disponibles et faire des demandes en direct sur des sujets particuliers. Les répertoires en direct peuvent diriger les usagers à d'autres fonds documentaires pertinents, ainsi qu'aux organisations et aux spécialistes compétents.

Les éléments d'information suivants, en matière d'évaluation environnementale, pourraient être disponibles sur un site de l'Internet :

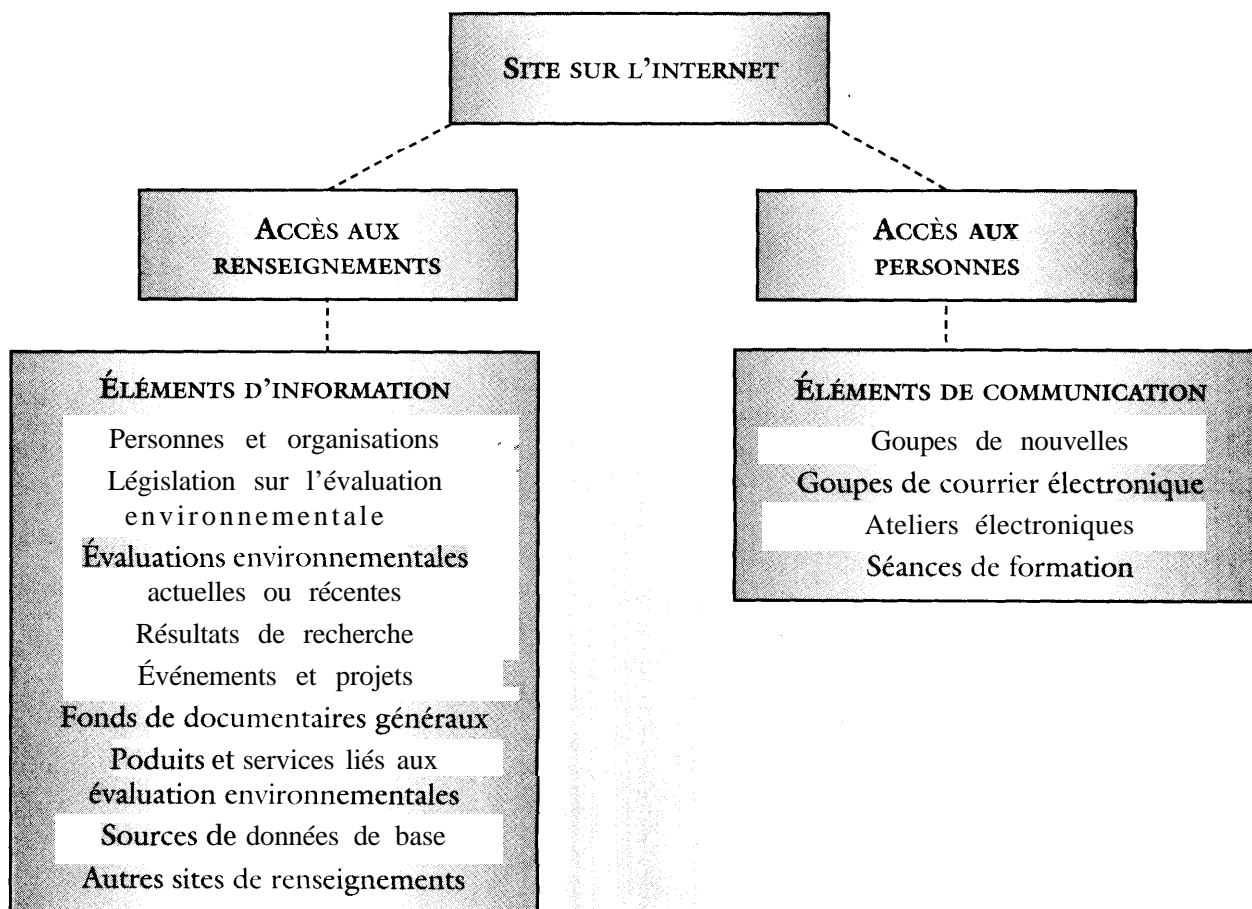
- listes de personnes clés et d'organisations importantes qui s'occupent de gestion, de recherche, de formation et de consultation en matière d'évaluation environnementale;
- textes de loi, de politiques et de lignes directrices dans ce domaine;
- renseignements sur les évaluations environnementales actuelles et les évaluations environnementales récentes;
- rapports d'étapes sur les études, les projets et les initiatives de recherche du domaine;
- listes des événements principaux susceptibles d'intéresser les gestionnaires et les praticiens de l'évaluation environnementale, tels que des ateliers, des cours, des séminaires et des congrès;
- fonds documentaires, tels que les publications, les bibliographies et les modules de formation;



- résumés des services et des organisations traitant de l'évaluation environnementale;
- listes des données de base, des spécialistes et des rapports d'évaluation environnementale afin d'effectuer des évaluations environnementales;
- listes des autres sources et sites pertinents de renseignements sur l'évaluation environnementale.

FIGURE 2

Cadre proposé : Utilisation de l'Internet afin d'avoir accès aux renseignements et aux connaissances en matière d'évaluation environnementale





Élément communication

Les éléments de communication d'un réseau de l'évaluation environnementale permettraient aux gestionnaires et aux praticiens de l'évaluation environnementale, ainsi qu'aux autres intéressés, de communiquer directement les uns avec les autres de deux manières :

- par courrier électronique, soit à titre individuel, soit au sein d'un groupe d'accès restreint, connu sous l'expression « groupe serveur de listes dirigé »;
- par des groupes de discussion ouverte (groupes de nouvelles) portant sur des sujets particuliers et accessibles à tous les intéressés.

Les services de courrier électronique permettent aux gestionnaires et aux praticiens de l'évaluation environnementale de communiquer les uns avec les autres de manière aisément disponible, relativement sûre et en temps opportun. Des messages électroniques peuvent être envoyés à des collègues à titre individuel et selon les besoins. Les groupes d'adhérents au courrier électronique, dirigés par un des membres du groupe, qu'on nomme « groupe serveur de listes dirigé », constituent un instrument de communication qui est encore plus efficace. Des messages peuvent être diffusés simultanément à tous les membres figurant sur la liste d'envoi du groupe ou à certains de ses membres, selon la décision de l'utilisateur (par exemple, les participants au Sommet sur l'évaluation environnementale ou les partenaires de l'*Étude internationale sur l'efficacité de l'évaluation environnementale*). Ainsi, les gestionnaires et les praticiens de l'évaluation environnementale peuvent obtenir des conseils ou de la rétroaction de la part de collègues d'un bout à l'autre du pays ou du monde entier en cas d'urgence. Ils peuvent également participer à un « atelier virtuel » pendant plusieurs jours ou semaines sur un sujet d'intérêt commun, les membres pouvant afficher leurs observations en passant par l'animateur.

Au moyen des groupes de nouvelles Internet, les usagers peuvent communiquer directement avec ceux qui s'intéressent à l'évaluation environnementale pour échanger des renseignements, des connaissances, des idées et des opinions sur des sujets d'intérêt commun. Les usagers peuvent afficher une question, réagir à une observation ou contribuer à un débat continu sur une question particulière. Chaque groupe de nouvelles est animé par un particulier à qui il incombe d'inscrire les nouveaux adhérents, d'afficher les messages des membres et, en général, d'administrer avec professionnalisme le groupe de nouvelles. Les particuliers se joignent ou s'inscrivent à un groupe de nouvelles en envoyant un message par courrier électronique à l'animateur responsable et en lui demandant de l'ajouter à la liste d'envoi du groupe de nouvelles. Pour participer à la discussion, un membre envoie un message électronique à l'animateur qui, à son tour, l'affiche pour tous les autres membres.

À mesure que les progiciels d'Internet deviennent plus puissants, de nouvelles fonctions de communication interpersonnelle peuvent être présentées, telles que des ateliers et des séances de formation en direct et en temps réel.



Mise en oeuvre

1. *Organisation et coordination*

Un réseau mondial de l'évaluation environnementale pourrait être établi au moyen d'ententes informelles et flexibles entre les organismes nationaux et les organisations internationales d'évaluation environnementale. Le réseau pourrait être conçu comme une série d'« éléments membres » qui se rattacheraient aux sites domestiques appropriés (voir la figure **3**).

Chacun des organismes et des organisations qui y participeraient élaborerait son propre site sur l'Internet, selon sa situation particulière. D'autres sites pertinents d'évaluation environnementale sur l'Internet pourraient être ajoutés comme « liens » sur ces sites variés, de sorte que les usagers pourraient facilement passer d'un pays ou d'une organisation à l'autre. Cette habileté de passer rapidement et sans difficulté d'un site à l'autre constitue l'un des plus grands avantages de l'Internet.

Il peut être également valable de coordonner le travail des divers organismes et organisations qui y participent afin d'épargner temps et argent, et afin de concrétiser les possibilités permettant à un réseau de l'évaluation environnementale d'appuyer les efforts visant au renforcement des capacités en matière d'évaluation environnementale. Une approche à la fois flexible et coordonnée, avec des normes communes (ou au moins généralement consistantes), pourrait aider à réduire les frais de mise en marche pour les organismes intéressés à se joindre au réseau de l'évaluation environnementale et aider les gestionnaires et les praticiens de l'évaluation environnementale à trouver plus rapidement les renseignements ou les connaissances nécessaires. Ainsi, le cadre simple que nous proposons dans le présent document de travail et l'expérience de l'Agence peut être d'un certain secours (voir la section suivante).

Par exemple, un organisme ou une organisation qui participeraient au réseau de l'évaluation environnementale pourraient prendre un rôle de coordination afin d'aider dans l'une des circonstances suivantes :

- établir les liens initiaux entre les organismes et les organisations qui y participeraient;
- surveiller les opérations du réseau afin de s'assurer qu'il réponde aux besoins des gestionnaires, des praticiens, des chercheurs et des éducateurs de l'évaluation environnementale;
- promouvoir une meilleure connaissance de l'existence du réseau et aider à augmenter le nombre de membres, y compris les autres organismes d'évaluation environnementale et les organisations internationales appropriées;
- élaborer certaines règles globales de normalisation pour le genre d'information et le genre d'éléments de communication interpersonnelle offerts;
- maintenir un service de répertoire commun (ou bureau central) pour les membres du réseau;
- coordonner les activités spécialisées de réseau, telles que les groupes serveurs de listes dirigés;
- surveiller les nouvelles applications logicielles qui pourraient être présentées sur le réseau.

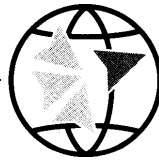
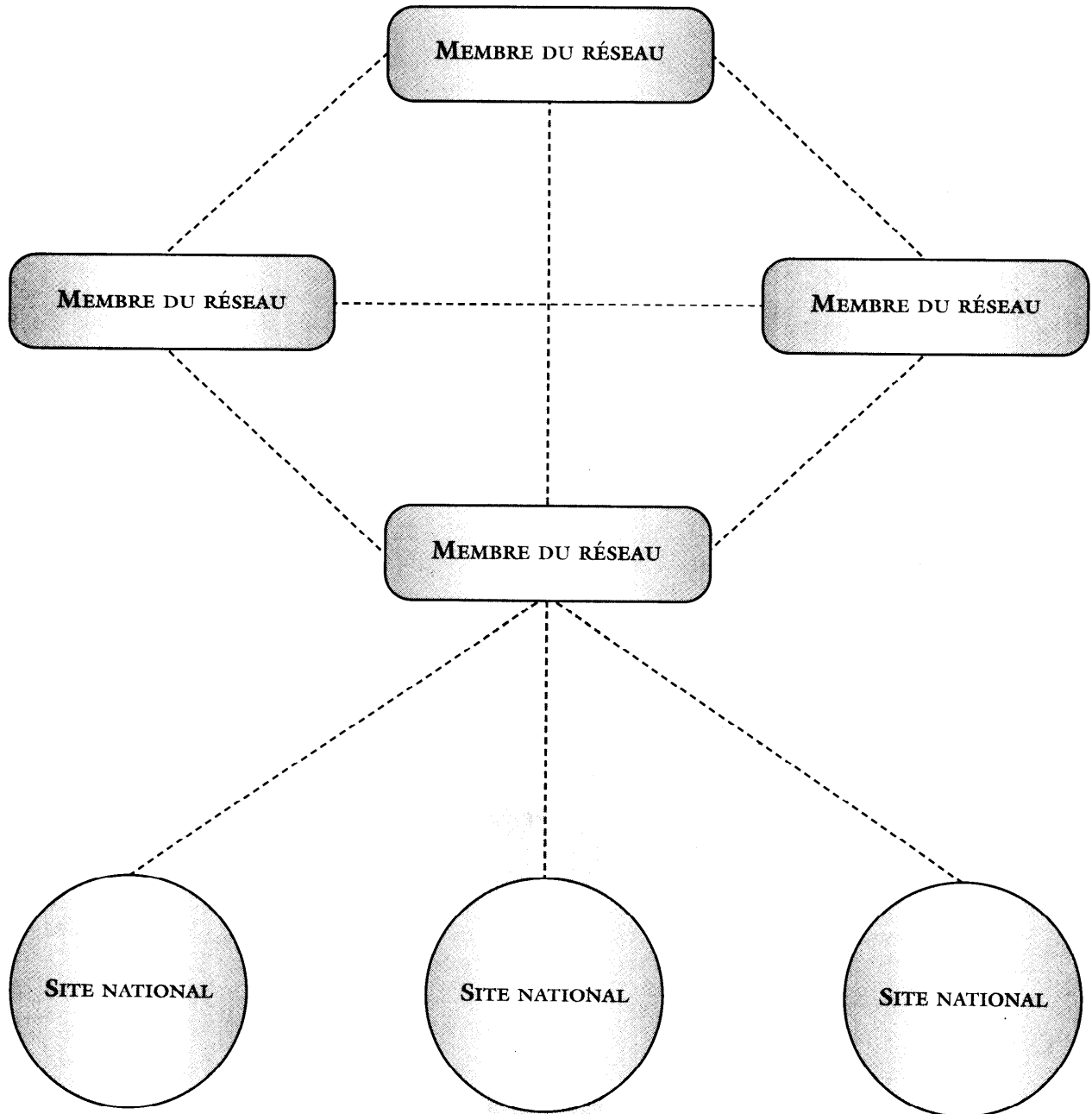


FIGURE 3
Cadre organisationnel proposé pour un réseau international de l'évaluation environnementale





2. *Coûts*

Les coûts associés à l'établissement et au fonctionnement d'un réseau de l'évaluation environnementale sont habituellement peu élevés. Les dépenses ne devant être faites qu'une fois comprennent un ordinateur et un logiciel (par exemple un ordinateur exclusif, l'accès à l'Internet et le logiciel qui s'y rapporte), la conception et la production de pages centrales pour le site, le « chargement » d'éléments d'information et l'établissement de toute mesure spéciale de sécurité.

Il y aura des coûts permanents pour l'entretien du site de l'organisation sur l'Internet – par exemple pour mettre à jour les fonds documentaires, les données sur les projets et les événements, pour animer les groupes de nouvelles ou de courrier électronique et pour s'assurer que des liens précis sont établis avec les autres sites d'évaluation environnementale. Ces coûts seront déterminés surtout par l'ampleur des intérêts et des responsabilités de l'organisation. Par exemple, un organisme national d'évaluation environnementale peut vouloir offrir un site important, comprenant beaucoup de renseignements sur les fonds documentaires et la législation, avec des liens à des sites internationaux, provinciaux, étatiques et du secteur privé, ainsi qu'à un certain nombre de groupes de nouvelles et de groupes serveurs de listes par courrier électronique. D'autre part, une organisation internationale ou un centre d'évaluation environnementale situé dans une université peut vouloir se présenter beaucoup plus modestement.

Les coûts associés à l'ensemble de la gestion et de la coordination du réseau de l'évaluation environnementale devront être soutenus, à titre gracieux, par l'un des membres participants ou partagés par tous les membres.

3. *Sécurité*

L'utilisation de l'Internet suppose un niveau de sécurité comparable à ce qui existe sur plusieurs systèmes d'échange d'information tels que les télécopieurs et les téléphones. Il est possible de se servir de mesures de sécurité supplémentaires, telles que des mots de passe, des groupes d'envoi exclusifs aux membres et un logiciel de codage et de décodage.

En général, cependant, plus le niveau de sécurité souhaité est élevé, plus les coûts de participants sont élevés. Les organismes nationaux et les organisations internationales qui désirent établir des sites sur l'Internet doivent décider au départ quels sont leurs besoins en termes de sécurité.



VERS UN RÉSEAU DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE : L'EXPÉRIENCE DE L'AGENCE CANADIENNE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

La présente section résume de quelle façon l'Agence élabore son site sur l'Internet. L'expérience du Canada peut intéresser et être utile aux autres pays et aux organisations internationales qui souhaitent se joindre au réseau de l'évaluation environnementale.

Phase 1 : site du modèle

L'Agence a décidé au début de l'année 1994 d'établir un site sur l'Internet avec des renseignements sur les évaluations environnementales dans lesquelles le gouvernement fédéral joue un rôle. Cette décision se fondait sur la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, qui est entrée en vigueur en janvier 1995. Un des principaux objectifs de la Loi prévoit que le public devra avoir suffisamment de possibilités de participer au processus fédéral d'évaluation environnementale. La Loi exige qu'un registre public soit tenu pour faciliter l'accès du public aux renseignements relatifs aux évaluations environnementales effectuées en vertu de la nouvelle loi⁵.

L'Agence décide d'établir un système de registre public afin de se conformer à cette exigence de manière constante et uniforme dans l'ensemble du gouvernement au moyen d'une base nationale de données électroniques. La base de données, nommée Index fédéral des évaluations environnementales «l'Index» et gérée par l'Agence, fournirait des renseignements à deux niveaux : des renseignements de base sur chaque évaluation environnementale et des renseignements sur les documents relatifs à ces évaluations environnementales⁶.

L'Agence conclut que l'Index devrait être disponible de différentes façons, y compris par un site sur l'Internet, ce qui permettrait de profiter des nouveautés en informatique. En établissant sur l'Internet un site pour le registre public, l'Agence pourrait en même temps fournir des renseignements sur la nouvelle loi et sur l'Agence même (établie par la Loi pour remplacer l'ancien Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales).

5. CANADA, Lois du Canada (1992), Chapitre 37, *Loi de mise en oeuvre du processus fédéral d'évaluation environnementale*, Projet de loi C-13. Voir le préambule et l'article 55.

6. CANADA, Agence canadienne d'évaluation environnementale, *Le système de classement par l'autorité responsable de l'Index fédéral des évaluations environnementales, Guide de l'utilisateur*, décembre 1994.



L'Agence a élaboré un modèle en ligne du registre public et des pages centrales de l'Agence, en collaboration avec le bureau de recherche des études supérieures de l'Université Carleton. Le site est entré en ligne en 1995⁷.

Le site du modèle de l'Agence a été conçu pour s'harmoniser avec le cadre proposé dans le présent document (voir l'annexe 2). Des renseignements sont disponibles sur les points suivants :

- politiques, législation et règlements du fédéral en matière d'évaluation environnementale;
- mission, organisation et personnel de l'Agence;
- évaluations environnementales actuelles effectuées par le gouvernement fédéral, par l'entremise du registre public.

Plusieurs des éléments d'information faisant partie du cadre (p. ex., publications et rapports, événements, activités eu égard aux évaluations environnementales, liens avec d'autres sites d'évaluation environnementale, ainsi que produits et services) ne figuraient pas au site du modèle. Le site ne comprenait pas non plus les éléments de communication du cadre proposé.

Phase 2 : vers un réseau de l'évaluation environnementale

L'Agence a entrepris la phase 2 de son projet Internet en 1995. L'objectif de cette phase, qui s'étalera sur plusieurs années, vise la mise en application complète du cadre décrit dans le présent document. L'Agence est d'avis que lorsque cette phase sera complétée, ce développement fera du site Internet la source unique la plus utile au Canada en matière de renseignements et de connaissances sur l'évaluation environnementale. En un mot, le site de l'Agence deviendra le centre d'un réseau de l'évaluation environnementale qui s'étendra d'un bout à l'autre du Canada et (dans la mesure où les sites internationaux seront liés entre eux) autour de la planète.

Au cours de la phase 2, l'Agence étudie la possibilité de renforcer son site Internet de diverses façons. Par exemple, elle explore les avenues suivantes :

- la présentation d'éléments d'information nouveaux sur son site sur l'Internet, dans le cadre décrit dans le présent rapport ;
- l'ajout de liens appropriés aux niveaux national et international avec d'autres sites sur l'Internet comportant des renseignements pertinents quant à l'évaluation environnementale, afin de créer le début d'un vrai réseau de l'évaluation environnementale pour les gestionnaires et les praticiens;

7. L'adresse de l'Agence sur l'Internet est la suivante : <http://www.acee.gc.ca>.



- la présentation d'éléments de communication, tels que les groupes serveurs de listes dirigés pour gestionnaires de l'évaluation environnementale et groupes de nouvelles de l'évaluation environnementale;
- l'utilisation de nouvelles applications logicielles Internet, telles que les vidéoconférences et des outils logiciels de support à la prise de décision afin de faire progresser et de promouvoir la mise en application de l'évaluation environnementale et les efforts de renforcement des capacités au sein de l'Agence, partout au Canada et dans le monde entier.

En améliorant son site sur l'Internet, l'Agence sera aussi mieux en mesure d'exécuter son mandat avec efficacité. Par exemple, le site amélioré pourrait atteindre les objectifs suivants :

- permettre au personnel de l'Agence de communiquer rapidement avec les autres gestionnaires et praticiens de l'évaluation environnementale au sujet de renseignements et de connaissances sur les pratiques, les enjeux et les tendances naissantes;
- améliorer la qualité de l'analyse des rapports provenant des commissions d'examen public et du processus de médiation en rendant plus accessibles aux participants les expériences, les renseignements, les connaissances et des études de cas aux niveaux national et international;
- permettre à l'Agence de mieux satisfaire à ses responsabilités transfrontalières, telles que la notification et la participation du public, conformément à la **Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontalier** de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies et à l'article 10(7) de l'**Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement**;
- améliorer la réaction de l'Agence aux demandes de renseignements, y compris le transfert de documents importants n'importe où dans le monde pour peu ou pas de frais (p. ex. études d'impact sur l'environnement, rapports de recherche);
- promouvoir le perfectionnement professionnel au sein des gestionnaires et du personnel de l'Agence par l'entremise des possibilités de formation en ligne.

À la longue, le site de l'Agence pourrait aussi aider à renforcer la mise en application du processus fédéral d'évaluation environnementale au Canada en favorisant un plus grand partage de renseignements et de connaissances par les gestionnaires et les praticiens de l'évaluation environnementale, les promoteurs, le public et les autres personnes qui participent au processus.



ANNEXE

ANNEXE 1

Sites de l'évaluation environnementale sur l'Internet

Ce qui suit est une liste des sites sur l'Internet (automne 1995) préparé par les organismes nationaux et les organisations internationales ayant une responsabilité ou un intérêt dans le domaine de l'évaluation environnementale :

Organismes nationaux :

Australie : <http://www.erin.gov.au/>

Canada : <http://www.acee.gc.ca/>

Mexique : <http://200.12.166.44/> (en espagnol)

Norvège : <http://www.statkart.no/md/>

États-Unis : <http://www.epa.gov/>

Organisations internationales :

Conseil de la Terre : <http://terra.ecouncil.ac.cr/>

International Association for Impact Assessment (IAIA) :

<http://IAIA.ext.NoDak.edu/IAIA/>

Union mondiale pour la nature (UICN) :

<http://infoserver.ciesin.org/IC/iucn/IUCN.html/>

Programme des Nations Unies pour l'environnement :

<http://www.unep.ch/>

Banque mondiale : <http://www.worldbank.org/>



ANNEXE 2

Page centrale du site de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale sur l'Internet



Évaluation environnementale fédérale au Canada

Évaluation environnementale fédérale au Canada est un projet prototype, dirigé par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale. Son but est d'assister le public à récupérer les renseignements concernant les questions sur l'évaluation environnementale du gouvernement fédéral. Veuillez faire parvenir vos commentaires, suggestions ou questions à aray@gsro.carleton.ca. SVP aviser si vous proposez vous servir de cette page comme un lien.

English

Loi canadienne sur l'évaluation environnementale et les règlements

Directive du Cabinet sur l'évaluation de politiques et de programmes

Agence canadienne d'évaluation environnementale

Le système du registre public

NOTE : Le serveur WWW se trouve à Carleton University à Ottawa, au Canada



Loi canadienne sur l'évaluation environnementale et les règlements

Veillez faire parvenir vos commentaires, suggestions ou questions à aray@gsro.carleton.ca.

English

Menu principal

1. Loi canadienne sur l'évaluation environnementale - Une introduction
 2. Points saillants de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale
 3. Texte légal de la Loi
 4. Règlement sur les dispositions législatives et réglementaires désignées - Texte légal
 - Règlement sur la liste d'inclusion - Texte légal
 - Règlement sur la liste d'étude approfondie - Texte légal
 - Règlement sur la liste d'exclusion - Texte légal
 5. Guide des autorités responsables
- [Retour au menu «Évaluation environnementale fédérale au Canada»](#)



Agence canadienne
d'évaluation environnementale

Canadian Environmental
Assessment Agency



Agence canadienne d'évaluation environnementale

Bienvenue

L'Agence canadienne d'évaluation environnementale (l'Agence) est un organisme national entièrement consacré à application et à la promotion des politiques et pratiques d'évaluation environnementale. L'Agence relève directement du ministre de l'Environnement et fonctionne indépendamment de tout autre ministère ou organisme fédéral. Elle remplace le Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales (BFEEE).

Veillez faire parvenir vos commentaires, suggestions ou questions à arav@gsro.carleton.ca.

English

Menu principal

[L'Agence canadienne d'évaluation environnementale – Une description](#)
[L'Agence canadienne d'évaluation environnementale – Énoncé de mission](#)

[L'Agence canadienne d'évaluation environnementale – Personnel](#)

[Législation](#)

[Participation du public](#)

[Le système du registre public](#)

Documents que le public est invité à consulter:

[Proposition d'une entente d'examen conjoint pour l'évaluation
environnementale du projet de l'express pipeline.](#)

Fonds d'information

[Guide du citoyen](#)

[1. L'Évaluation environnementale](#)

[2. Votre participation au processus](#)

[3. Quatre genres d'évaluation environnementale](#)

[4. Registre public](#)

[5. Le programme d'aide financière aux participants](#)

[Glossaire](#)

[Guide des autorités responsables](#)

[Documents de formation](#)

[Retour au menu «Évaluation environnementale fédérale au Canada»](#)



Système du registre public

La Loi canadienne sur l'évaluation environnementale

Ceci est un prototype du serveur WWW, dirigé par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale. C'est un système qui fournit au public un accès facile à l'information relative aux évaluations environnementales menées par le gouvernement fédéral en vertu de la **Loi canadienne sur l'évaluation environnementale**.

English

Menu Principal

Qu'est-ce que le système du registre public?

Index fédéral des évaluations environnementales (IFÉE)

Pour obtenir de l'aide de l'Agence, veuillez communiquer avec arav@esro.carleton.ca

Retour au menu «Évaluation environnementale fédérale au Canada»

NOTE: **Le serveur WWW se trouve à Carleton University à Ottawa, au Canada**



Index fédéral des évaluations environnementales

English

L'index fédéral des évaluations environnementales est une liste maîtresse de toutes les évaluations environnementales effectuées en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale qui ont été enregistrées par les autorités responsables fédérales. L'index inclut également le nom des personnes-ressources pour chaque évaluation afin de fournir au public l'opportunité d'obtenir plus d'information.

Menu principal

Qu'est-ce que l'Index fédéral des évaluations environnementales?

Trouver les évaluations environnementales Dar province ou territoire

Trouver les évaluations environnementales Dar autorité responsable

Trouver les évaluations environnementales Dar zone de drainage

Trouver les évaluations environnementales par zone écologique

Retour au menu du «Système du registre public»



RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

La documentation sur l'application de l'Internet aux besoins des entreprises et des gouvernements se multiplie aussi rapidement que l'utilisation de l'Internet même. Ce qui suit est un échantillon de publications récentes susceptibles d'intéresser ceux qui participent à un réseau de l'évaluation environnementale :

Akhtar, Shabid. *Qui circulera sur L'autoroute de l'information?*, Sciences naturelles (Commission canadienne pour l'UNESCO), juillet 1995, pp. 10-12.

Fabian, Robert. *Information de gestion et Internet : . . . les débouchés qu'offre Internet sont énormes*, CMA Magazine, novembre 1994, pp. 9-13.

Canada. Agence canadienne d'évaluation environnementale. *Système de classement par l'autorité responsable de l'Index fédéral des évaluations environnementales*, décembre 1994.

Canada. Agence canadienne d'évaluation environnementale. *Mise à jour : Étude internationale sur l'efficacité de l'évaluation environnementale*, avril 1995.

Canada. Bureau fédéral d'examens des évaluations environnementales. *Sommet international sur l'évaluation environnementale, Rapport final*, décembre 1994.

Canada. *Lois du Canada (1992), Chapitre 37, Loi de mise en oeuvre du processus fédéral d'évaluation environnementale* (Projet de loi C- 13).

Nelson, Scott. *Computer Networks in Public Consultation Programs*, Constructive Citizen Participation, 22 (1), juin 1994.

Nonaka, I. et TAKEUCHI, H. *The Knowledge-Creating Company: How Japanese Companies Create the Dynamics of Innovation*, Oxford University Press, 1995.

Thomas, Grant. *Knowledge as an asset - a view from industry*, Journal of Computer Assisted Learning, 8 (3), 1992, pp. 131-135.

Young, John.E. *Global Network: Computers in a Sustainable Society*, Worldwatch Paper 115, Worldwatch Institute, 1993.